

Référence courrier :
CODEP-CHA-2023-046300

Châlons-en-Champagne, le 25 août 2023

**Madame la Directrice de la centrale
nucléaire de Nogent-sur-Seine**
BP 62
10400 Nogent-sur-Seine

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Lettre de suite de l'inspection du 8 août sur le thème « Suivi des engagements »
N° dossier : Inspection n° INSSN-CHA-2023-0263
Références : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Madame la Directrice,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 8 août 2023 sur la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine sur le thème du suivi des engagements.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection du 8 août 2023 portait sur l'organisation mise en place par le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine pour affecter et suivre les engagements pris par le site à l'issue des inspections réalisées par l'ASN et des analyses menées par l'exploitant à la suite d'évènements significatifs liés à la sûreté, la radioprotection ou l'environnement.

Les inspecteurs ont contrôlé par sondage que les actions associées aux engagements étaient réalisées dans les délais annoncés. Au vu de cet examen, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour respecter les engagements pris vis-à-vis de l'ASN est satisfaisante.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Néant

II. AUTRES DEMANDES

Néant

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASN

Impact sûreté des consignations

Observation III.1 :

Dans le rapport d'évènement significatif de l'évènement « *Indisponibilité des deux voies ISBP petite brèche lors de l'EP RIS206 en APR* », vous avez identifié comme action d'intégrer un contrôle interne qualitatif des consignations concernant l'impact de celles-ci sur la sûreté des installations. Lors de l'inspection vous avez indiqué que trois contrôles internes sont prévus pour cette année. Cependant, le contrôle de l'impact sur la sûreté est difficile à percevoir dans ces contrôles, ces derniers semblent essentiellement concerner la conformité des consignations pour garantir la sécurité des intervenants.

Note d'organisation relative à l'établissement des déclarations de conformité avant remise en service des ESPN

Observation III.2 :

Dans le rapport d'évènement significatif de l'évènement « *remise en service des ESPN 1EAS021VB et 1EAS022VB sans finalisation par l'OH, de l'évaluation de conformité des assemblages permanents d'installation* », vous avez identifié comme action de créer des tâches planning bloquantes relatives à l'établissement des déclarations de conformité avant la remise en service des équipements sous pression nucléaires (ESPN) concernés. Lors de l'inspection, vous avez indiqué que la note d'organisation correspondante a bien été modifiée, conformément à votre engagement, mais que celle-ci n'a pas été mise en application lors du dernier arrêt de réacteur. Ces dispositions ne seront appliquées que lors du prochain arrêt de réacteur qui débutera en septembre 2023.

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, et **selon les modalités d'envoi figurant ci-dessous**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjointe au chef de division,

Signé par

Irène Beaucourt